



DEUX CONDAMNÉS

SOUS LA TERREUR

LYON, 16 FRIMAIRE AN II



« Me, me, adsum qui feci; in me convertite ferrum,
O Rutuli, mea fraus omnis; nihil iste nec ausus
Nec potuit... » (Virg., *En.* IX, 427.)

PEUDANT tout le mois de frimaire an II de la République française (novembre et décembre 1793) la guillotine demeura en permanence sur la place des Terreaux devenue depuis la Révolution la *place de la Liberté*. Chaque jour les Tribunaux institués à la suite de la prise de Lyon frappaient de nombreuses victimes et parfois plus de soixante têtes roulaient sous le couperet.

Le 16, les habitués de ce genre de spectacle furent cruellement déçus (1).

(1) Tous les jours, pour se rendre de Chaillot à l'Assemblée, Dulaure passait avec Penières sur la place de la Révolution, devant